



## Attaquer un particulier à l'étranger ?

-----  
Par nechinyopmail

Bonjour,

Je vis en France dans le Nord et suis dénigré par un ancien collègue qui lui habite en Belgique.

Il est autant français que moi, travaille aujourd'hui dans une autre société qui est française, dans des bureaux en France, il passe donc la frontière 2x par jour, mais j'insiste sur son domicile privé qui LUI est en Belgique. (Et je peux le prouver.)

Puis-je attaquer ce monsieur ?

Ou dois-je pas exemple louer un logement en Belgique et en faire un résidence secondaire (par rapport à l'Etat français) ?

Ou n'y a t il aucun moyen d'obtenir réparation tout cela parce qu'il habite dans un pays différent ?

Merci par avance